



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lyon, le 15 septembre 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Sujet du communiqué**

Condamnation pénale d'un automobiliste  
pour des faits de violence aggravée à  
l'encontre d'un agent de la Direction  
Interdépartementale des Routes Centre-Est

---

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Est  
Service Communication**

Tél : 04 69 16 62 31  
Mél : com.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Immeuble La Villardière  
228 rue Garibaldi  
69446 LYON Cedex 03

1/2



Le 31 mars 2021, un agent de la DIR Centre-Est (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est) a subi volontairement des violences ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.

Alors qu'il intervenait sur la bretelle d'accès à la route nationale 90 dans la commune de Gilly-sur-Isère, un véhicule a volontairement contourné le balisage pour s'engager sur la bretelle temporairement fermée.

Le conducteur s'est ensuite arrêté quelques mètres plus loin devant l'agent qui lui demandait de faire demi-tour. Mais l'automobiliste décidé à rejoindre la RN90 a forcé le passage en percutant, à plusieurs reprises par l'intermédiaire de son pare-choc, les genoux de l'agent.

A la suite de la plainte déposée par l'agent, le tribunal correctionnel d'Albertville, par jugement du 3 juin 2022, a condamné l'automobiliste au versement d'une amende de 1000 euros dont 500 euros avec sursis pour avoir volontairement commis des violences ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours aggravées par deux circonstances que les faits ont été commis sur une personne chargée de mission de service public et avec usage ou menace d'une arme (en l'occurrence l'usage de la voiture est ici considérée comme une arme).

Chaque année, les agents d'exploitation de la DIR Centre-Est, dans l'exercice de leurs missions de service public, sont victimes d'accidents de la circulation, parfois dramatiques, en raison de l'imprudence et du non-respect des règles de sécurité de certains usagers à leur égard.

Par ce communiqué de presse, la DIR Centre-Est souhaite non seulement alerter les usagers de la route que par leur comportement inadapté ils mettent en danger la vie de ces agents travaillant sur la route mais aussi les informer qu'elle portera à la connaissance de la justice tout type d'acte répréhensible au regard de la loi pénale commis à leur encontre afin que soit déclenchée la procédure pénale.

Cette communication s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de prévention contre les incivilités et agressions à l'encontre des agents des DIR, actuellement en cours et pour laquelle des précisions sont accessibles sur le lien suivant : <http://enroute-centre-est.application.i2/lancement-de-la-campagne-nationale-respectez-leur-a2118.html>

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Est**

Tél : 04 69 16 62 31

Mél. : [service@developpement-durable.gouv.fr](mailto:service@developpement-durable.gouv.fr)

Mél : [pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr)